



Obtention de la carte 10 ans

Par **karen123456**, le **14/09/2008** à **04:34**

marocain marié avec une française depuis 3 ans j'ai fait une demande de carte 10 ans la préfecture m'a dit que les gendarmes allaient me convoquer moi et mon épouse pour un entretiens dans un délais maxi de 2 mois et qu'après cela si l'entretien est positif,j'aurais ma carte 10 ans au bout de 2 semaines .Mais vu que mes cartes de séjour sont renouvelées au mois de Mai j'espère avoir la carte 10 ans avant Mai .Pouvez vous me dire si je devrais attendre Mai?

Par **citoyenalpha**, le **15/09/2008** à **02:27**

Bonjour

lors de votre dépôt de votre dossier de demande de carted e résidant il vous a été donné un récépissé.

Vous ne pourrez être expulsé tant que votre demande n'aura pas été traité par la préfecture.

Deplus étant marié depuis 3 ans vous n'avez aucune raison de paniqué. La délivrance de votre carte de résident est de droit. Vous connaissez la rapidité de l'administration française en la matière.

Par conséquent un peu de patience vous aurez bientôt de leur nouvelle. Et avec encore un peu de patience votre nouvelle carte de résident.

Restant à votre disposition.

Par **karen123456**, le **15/09/2008** à **06:01**

bonjour,je vous remercie beaucoup pour vos renseignements ,merci d'avoir porté interet à mon message,j'aimerais vous poser une dernière question: Je suis marié depuis septembre 2005, et donc ce septembre 2008 cela fait 3 ans ,mais mon renouvellement de carte de séjour 1 an n'est renouvelée qu'en Mai, alors est-ce que ma carte 10 ans me sera remise qu'en Mai ou alors peut-t-elle m'etre délivrée avant Mai? Merci de me répondre .
Mes salutations distinguées.

Par **citoyenalpha**, le **15/09/2008** à **12:12**

Bonjour,

elle vous sera délivré avant mai si l'administration n'est pas trop lente.

Restant à votre disposition